

Burkina Faso : Protection, Réhabilitation des sols dégradés et renforcement des capacités des instances foncières locales

Des approches de protection et de réhabilitation durables des sols sont mises en œuvre à large échelle dans les régions sélectionnées au Burkina Faso

Les enjeux

L'Agriculture au Burkina Faso occupe environ 86 % de la population active et offre un potentiel important pour le développement économique et la réduction de la pauvreté des populations rurales. Cependant, elle est confrontée à la dégradation accélérée des ressources naturelles, notamment la ressource productive "terre" qui constitue une problématique quotidienne à résoudre pour le pays et spécifiquement dans la région des Hauts Bassins. En effet, la pression anthropique conjuguée aux effets néfastes des changements climatiques sur la ressource "terre" compromettent fortement la productivité et les productions agro-sylvo-pastorales.

Depuis plusieurs décennies, des actions de restauration, de conservation et de récupération du potentiel productif des terres sont menées par l'Etat et ses partenaires dont le ProSol qui a pour objectif global de mettre à large échelle des approches de protection et de réhabilitation des sols durables dans la région des Hauts Bassins. Malgré des progrès notables, des défis majeurs demeurent :

- (i) La protection et la restauration des terres dégradées par la mise en œuvre des mesures d'agroécologie (l'agro foresterie, la fertilité des sols et la conservation des eaux et des sols) ;
- (ii) Le renforcement des capacités des instances foncières locales ;
- (iii) La durabilité des actions du projet par l'intégration de la gestion durable des terres et de la gestion foncière dans les programmes régionaux de vulgarisation des services techniques décentralisés de l'agriculture et les curricula de formation des écoles professionnelles agricoles ;
- (iv) l'appui à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Restauration, Conservation et Récupération des Sols au Burkina Faso ;
- (v) le renforcement de la prise en compte des actions de gestion

durable des terres dans les Plans locaux de développement (PLD) des collectivités territoriales ; et (VI) la capitalisation des bonnes pratiques et leurs mises à l'échelle.



Intitulé du projet	Projet de Réhabilitation et de Protection des Sols dégradés et renforcement des capacités des Instances Foncières Locales (ProSol)
Committant	Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ)
Organisme d'exécution	Deutsche Gesellschaft für International Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
Organisme de tutelle	Ministère de l'Agriculture, des Aménagements Hydro-agricoles et de la Mécanisation (MAAHM)
Durée globale	02/2015 – 04/2024
Enveloppe financière	15,1 Millions d'Euro

Initiative spéciale UN SEUL MONDE sans faim

Le projet fait partie de l'initiative spéciale du ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ) « Un seul monde sans Faim » qui contribue à promouvoir le développement durable et l'agriculture. Les thèmes visés sont la gestion durable des terres et le foncier.





Andréa WETZER
 Chef de Projet
 Andrea.wetzer@giz.de

L'approche

Pour relever les défis sus mentionnés, le ProSol avec ses partenaires ont développé une approche « **le foncier d'abord** ». Elle a pour objectif d'anticiper sur les conflits liés aux aménagements à travers la clarification préalable du statut foncier.

L'approche allie la gestion technique des terres à la gestion foncière des terres. Elle s'appuie sur la mise en place et le renforcement des capacités des instances foncières villageoises (CFV : commission foncière villageoise et CCFV : commission de conciliation foncière villageoise) sur la loi 034-2009 portant régime foncier rural et sur les technologies de protection / réhabilitation des sols. La CFV et le CVD (Commission Villageoise de Développement) identifient les espaces dégradés du village, informent la population du niveau de dégradation et les sensibilisent sur les inconvénients de la dégradation des terres et la nécessité de les aménager.

Ensuite, Le CVD achemine les demandes des possesseurs fonciers à la commune, où la décision d'aménager est validée par le conseil municipal. La commune avec l'appui des services techniques décentralisés accompagne le CVD dans le choix des options de protection / réhabilitation et de sécurisation foncière.

Les moyens financiers et humains sont recherchés par la commune à travers l'inscription des aménagements dans les documents de Planification (Plan Communal de Développement et le Plan Annuel d'Investissement Communal). Ces moyens assurent le renforcement des capacités des bénéficiaires sur la gestion technique et foncière des terres et l'exécution des travaux d'aménagement.

Pour finir, l'approche prévoit une évaluation des effets et des impacts de l'ensemble des mesures techniques et foncières mises en œuvre.

Les résultats en chiffres

- **15.787** hectares de terres dégradées protégés dans cinq micro-bassins-versants à travers des ouvrages antiérosifs réalisés par plus de 500 membres de groupes de travail formés ;
- **1 600** plants de Karité replantés dans 32 exploitations familiales ;
- **5080** exploitant-e-s formé-e-s sur les techniques de fertilité des sols et d'agroforesterie à travers 45 champs de démonstrations exploités par 45 exploitant-e-s relais ;
- **23** commissions de conciliation foncière villageoises et commissions foncières villageoises fonctionnelles dans 24 villages ;
- **89%** des conflits sont résolus ;
- Contribution à la mise en œuvre du plan d'action de la Stratégie Nationale de Restauration, Conservation et Récupération des Sols portée par le Ministère de l'Agriculture, des Aménagements Hydro Agricoles et de la Mécanisation (MAAH/M) ;
- Contribution à l'élaboration de la situation de référence des terres dégradées au Burkina Faso et actualisation annuelle par le MAAH/M ;
- Enrichissement des curricula de formation des techniciens supérieurs d'agriculture et des agents techniques d'agriculture par la production de deux modules (gestion durable des terres et la sécurisation foncière) au profit du Centre Agricole Polyvalent de Matourkou.

Publié par Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Siège de la société Dag-Hammarskjöld Weg 1-5
 65760 Eschborn
 Allemagne
 T : +49 (0)6196 79-1175
 F : +49 (0)6196 79-1115
www.giz.de

Mise à jour Novembre 2021

Le contenu de cette publication relève de la responsabilité de la GIZ.

En coopération avec Ministère de l'Agriculture, des aménagements Hydro agricoles et de la Mécanisation (MAAHM)

Mandaté par Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ)

BMZ Bonn
 Dahlmannstraße 4
 53113 Bonn
 Allemagne
 T : +49 (0)228 99 535-0
poststelle@bmz.bund.de
www.bmz.de

BMZ Berlin
 10963 Berlin
 Allemagne
 T : +49 (0)30 18 535-0